



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 19 décembre 2016 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** était absente de son siège.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur général par intérim et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-763 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2016-12-764 3.1 Appui à la demande d'aide financière de la Société de développement économique de Bromont dans le cadre des appels de projets structurants du Pacte rural de Brome-Missisquoi

4. RÈGLEMENTS

A.M. 4.1 Avis de motion du règlement numéro 856-12-2016 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois du secteur Adamsville

2016-12-765 4.2 Adoption du règlement numéro 1031-01-2016 modifiant le règlement numéro 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement

2016-12-766 4.3 Adoption du règlement numéro 831-02-2016 modifiant le règlement numéro 831-1999, tel qu'amendé, sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances

2016-12-767 4.4 Adoption du règlement numéro 858-07-2016 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à protéger les droits acquis pour les projets à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-12-768 5.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 15 décembre 2016

2016-12-769 5.1.2 Émission d'obligations au montant de 7 876 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéros 882-2004, 908-2005, 916-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011, 986-2011, 1010-2014, 1018-2015 et 1030-2016 et annulant la résolution 2016-12-749

5.2 TRAVAUX PUBLICS

5.3 SERVICES TECHNIQUES

2016-12-770 5.3.1 Engagements relatifs à la gestion optimale des eaux de pluie du projet « Domaine des Lacs »

5.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2016-12-771 5.6.1 Adoption du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal

2016-12-772 5.6.2 Autorisation à la firme J.P. Cadrin & Associés de détruire certains documents désuets d'évaluation foncière

5.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016-12-773 5.7.1 Acceptation d'une convention intervenue entre 9153-9882 Québec Inc. et Ville de Bromont pour la cession de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

2016-12-774 5.7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016

- 2016-12-775 5.7.3 Approbation de plans (PIIA) – projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée au 441, rue des Lauriers (modification dossier 2016-30124)
- 2016-12-776 5.7.4 Approbation de plans (PIIA) – projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 175, rue de Bellechasse (suivi dossier 2016-30136)
- 2016-12-777 5.7.5 Approbation de plans (PIIA) – projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée au 2-200, chemin Missisquoi – projet Highlands (dossier 2016-30146)
- 2016-12-778 5.7.6 Approbation de plans (PIIA) – projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée au 372, rue Doonan (dossier 2016-30148)
- 2016-12-779 5.7.7 Approbation de plans (PIIA) – projet de lotissement et de prolongement de la rue des Frênes (dossier 2016-30149)
- 2016-12-780 5.7.8 Approbation de plans (PIIA) – suivi du projet résidentiel intégré Vert Forêt, chemin de Gaspé (dossier 2015-30112)
- 2016-12-781 5.7.9 Approbation de plans (PIIA) – installation d’une enseigne au 80, boulevard de l’Aéroport (dossier 2016-30151)
- 2016-12-782 5.7.10 Approbation de plans (PIIA) – projet de construction d’un bâtiment accessoire (atelier) au 910, rue Shefford – Groupe Loyer avocats (dossier 2016-30145)
- 5.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 5.9 DIRECTION GÉNÉRALE
- 2016-12-783 5.9.1 Promesse d’achat pour une parcelle de terrain dans le secteur de la rue du Ciel
- 5.10 RESSOURCES HUMAINES
- 2016-12-784 5.10.1 Nomination de Madame Christine Rossignol au poste d’agente de développement culture et vie communautaire permanent à temps complet
6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
- N.M. 8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2016-12-785 9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-12-763

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19
DÉCEMBRE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016, tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-12-764

**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT DANS
LE CADRE DES APPELS DE PROJETS STRUCTURANTS DU
PACTE RURAL DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont a le mandat du développement économique de la Ville de Bromont (ci-après nommée SODEB) plus précisément du Parc scientifique Bromont et du Parc industriel centre;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi (ci-après nommée MRC Brome-Missisquoi) lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

ATTENDU QUE Ville de Bromont soutient financièrement la SODEB;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a pris connaissance de la demande d'aide financière de la SODEB pour un montant de 33 000 \$, auprès de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans le mandat de la SODEB et répond aux attentes de la Ville en matière de promotion du Parc scientifique de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande d'aide financière de la société de développement économique de Bromont dans le cadre des appels de projets structurants du pacte rural de Brome-Missisquoi pour l'année 2017.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Charles Lambert, directeur général de la société de développement économique de Bromont.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-12-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU
PROGRAMME DE REVITALISATION
DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE**

Madame la conseillère **SYLVIE ADAM** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 856-12-2016 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois du secteur Adamsville, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **SYLVIE ADAM** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

2016-12-765

**ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-01-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016 RELATIF À
LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 1031-01-2016 intitulé «règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement» a été donné à la séance du 5 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1031-01-2016 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement.

ADOPTÉE

2016-12-766

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-02-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 831-1999, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE
MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES**

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 831-02-2016 intitulé «règlement modifiant le règlement numéro 831-1999, tel qu'amendé, sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances» a été donné à la séance du 5 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 831-02-2016 modifiant le règlement numéro 831-1999, tel qu'amendé, sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

ADOPTÉE

2016-12-767

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-07-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 858-2002, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PROTÉGER
LES DROITS ACQUIS POUR LES PROJETS À L'EXTÉRIEUR
DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite modifier son règlement sur les permis et certificats afin de protéger les droits acquis pour les projets à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le but de cette modification est de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Brome-Missisquoi présentement en vigueur;

ATTENDU QUE des propriétaires ont travaillé depuis plusieurs années pour obtenir des résolutions en vertu du règlement sur les travaux municipaux et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'en contrepartie cette modification permet de restreindre d'autres demandes d'ouverture de rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation après le 31 décembre 2016, ce qui facilitera l'adoption des règlements révisés par la Ville de Bromont dans le cadre de l'éventuelle refonte de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a eu une assemblée publique de consultation le 19 décembre 2016 à 19 :30 heures;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables d'adopter le présent règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que soumis, le règlement 858-07-2016 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à protéger les droits acquis pour les projets à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

2016-12-768

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
AU 15 DÉCEMBRE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 15 décembre 2016, au montant de **2 078 195,28 \$**

à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	681 317,92 \$
Caisse déboursés :	271 721,06 \$
	741 100,37 \$
Paies versées le:	
- 8 décembre 2016	384 055,93 \$

Faits saillants :

Chèque no.									
M3043	Paie	ment de 461 125,00\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour l'échéance d'une dette.							
23646	Paie	ment de 56 511,05\$ à BFL Canada pour le renouvellement des assurances générales.							
23670	Paie	ment de 60 996,62\$ à Maisons MR pour le remboursement partiel de la garantie du projet Natura.							
23692	Paie	ment de 69 914,42\$ à Eurovia Québec Construction pour le pavage majeur et réfection des rues.							
23725	Paie	ment de 141 896,71\$ à Bertrand Ostiguy pour les travaux d'aqueduc et égout des rues Beauce, Bruce et Chambly.							
23740	Paie	ment de 28 056,92\$ à Consultants S.M. pour la surveillance des travaux des rues Beauce, Bruce et Chambly.							
23760	Paie	ment de 129 902,63\$ à Entreprises Choinière pour le projet de drainage sur la rue Deux-Montagnes.							
23764	Paie	ment de 52 878,88\$ à Excavation St-Pierre pour les travaux d'aménagement de berge, secteur du chemin Huntington.							

ADOPTÉE

2016-12-769

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 876 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 882-2004, 908-2005, 916-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011, 986-2011, 1010-2014, 1018-2015 et 1030-2016 ET ANNULANT LA RÉOLUTION 2016-12-749

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 876 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 908-2005, 924-2006, 980-2011, 981-2011, 882-2004, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 986-2011, 1018-2015, 1010-2014 et 1030-2016, la Ville de Bromont émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 20 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 908-2005, 924-2006, 980-2011, 981-2011, 882-2004, 916-2006, 986-2011, 1018-2015, 1010-2014 et 1030-2016, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2016-12-770

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA GESTION OPTIMALE DES EAUX DE PLUIE DU PROJET « DOMAINE DES LACS »

ATTENDU QU'un projet de développement résidentiel connu sous le nom « Domaine des Lacs » est en cours d'analyse par l'administration municipale;

ATTENDU QUE le projet est soumis à l'obtention d'une autorisation du Ministère du développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

ATTENDU QUE le MDDELCC exige, avant d'émettre son autorisation, que la Ville de Bromont prenne des engagements relatifs à la gestion optimale des eaux de pluie du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie le promoteur dans sa démarche pour l'obtention de ladite autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux de pluie du projet « Domaine des Lacs » et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale des eaux de pluie de ceux-ci.

ADOPTÉE

2016-12-771

ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) stipule que tout conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en indiquant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent qu'à cet effet, le calendrier suivant soit adopté pour l'année 2017, comportant notamment la tenue d'une séance ordinaire dans le district électoral d'Adamsville ;

IL EST PROPOSÉ PAR **SYLVIE ADAM**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 tel que ci-après détaillé :

MOIS	DATE	HEURE	LIEU
JANVIER	Lundi, le 16	20 h	Hôtel de ville
FÉVRIER	Lundi, le 6	20 h	Hôtel de ville
MARS	Lundi, le 6	20 h	Hôtel de ville
AVRIL	Lundi, le 3	20 h	Hôtel de ville
MAI	Lundi, le 1 ^{er}	20 h	Hôtel de ville
JUIN	Lundi, le 5	20 h	Centre communautaire Lucien-Parent (Adamsville)
JUILLET	Lundi, le 3	20 h	Hôtel de ville
AOUT	Lundi, le 7	20 h	Hôtel de ville
SEPTEMBRE	Mardi, le 5	20 h	Hôtel de ville
OCTOBRE	Lundi, le 2	20 h	Hôtel de ville

NOVEMBRE	Lundi, le 13	20 h	Hôtel de ville
DÉCEMBRE	Lundi, le 4	20 h	Hôtel de ville

Qu'avis public du contenu de ce calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville ainsi que dans un journal circulant sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-772

**AUTORISATION À LA FIRME J.P. CADRIN & ASSOCIÉS DE
DÉTRUIRE CERTAINS DOCUMENTS DÉSUETS
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE la firme J.P. Cadrin & Associés détient plusieurs dossiers d'évaluation foncière de la Ville de Bromont qui sont désuets;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme J.P. Cadrin & Associés pour la destruction des dossiers d'évaluation foncière dont elle a la propriété et qui sont désuets, le tout après vérification que cela ne contrevient pas au calendrier de conservation de la Ville de Bromont.

D'acquitter les frais de 10 \$ par boîte à déchiqueter pour un nombre approximatif de 30 à 35 boîtes représentant un montant d'environ **350 \$**.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-12-773

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
9153-9882 QUÉBEC INC. ET VILLE DE BROMONT POUR LA
CESSION DE LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre 9153-9882 Québec inc. et Ville de Bromont pour la cession de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QUE cette convention vise la cession d'une parcelle du lot numéro 2 928 871, cadastre du Québec, longeant la rivière Yamaska où est actuellement situé le seuil du déversoir en enrochement de la Centrale de traitement des eaux ainsi que 2 parcelles du lot numéro 2 929 687, cadastre du Québec, longeant respectivement la rivière Yamaska et la voie ferrée;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à cette acquisition;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu préalablement copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec 9153-9882 Québec inc.

Que Ville de Bromont ratifie la convention signée par monsieur Jean-François L. Vachon, directeur du Service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, pour et nom de la Ville de Bromont et par monsieur Stéphane Carbonneau, administrateur unique de la société 9153-9882 Québec inc.

ADOPTÉE

2016-12-774

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

2016-12-775

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 441, RUE DES LAURIERS
(MODIFICATION DOSSIER 2016-30124)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, le plan d'implantation et d'aménagement modifié daté du 2 décembre 2016, préparé par Robert D'Aoust, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 441, rue des Lauriers, le tout sujet au respect de la résolution 2016-12-740.

D'exiger un dépôt de garantie de 500 \$ pour s'assurer que le déboisement soit limité à 5 mètres autour de la résidence et que les travaux d'aménagement paysager soient complétés à l'échéance du permis.

ADOPTÉE

2016-12-776

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 175, RUE DE BELLECHASSE
(SUIVI DOSSIER 2016-30136)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*, le plan projet d’implantation préparé par André Scott, A.-G. daté du 27 octobre 2016, le plan d’aménagement paysager préparé par Marie-Josée Lafrance, T.P., daté du 28 octobre 2016 et le plan de construction modifié daté du 30 novembre 2016, préparé par Marie-Josée Lafrance, T.P., permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 175, rue de Bellechasse.

D’exiger un dépôt de garantie de 500 \$ pour s’assurer que les limites du déboisement soient respectées, que des mesures de protection du boisé soient mises en place avant et pendant les travaux de construction et que l’aménagement paysager soit complété à l’échéance du permis de construction.

De recommander les conifères indigènes pour le choix des arbres à remplacer.

ADOPTÉE

2016-12-777

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 2-200, CHEMIN MISSISQUOI – PROJET HIGHLANDS
(DOSSIER 2016-30146)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’approuver, conformément au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*, le plan d’aménagement paysager daté du 5 décembre 2016 préparé par Samuel Roy B.A.P. et le plan de construction daté du 13 décembre 2016 préparé par Luc Plante, architecte, permettant la construction d’une résidence isolée au 2-200, chemin Missisquoi.

D’exiger un dépôt de garantie de 500 \$ pour s’assurer que les limites du déboisement soient respectées et que les travaux d’aménagement paysager soient complétés à l’échéance du permis.

De recommander au requérant d’éviter l’utilisation de gazon et de favoriser un semi-écologique indigène.

ADOPTÉE

2016-12-778

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 372, RUE DOONAN (DOSSIER 2016-30148)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’approuver, conformément au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*, le plan d’aménagement du site préparé par Samuel Roy B.A.P. daté du 28 novembre 2016 et le plan de construction daté du 28 novembre 2016 et préparé par Mylène Fleury, architecte, permettant la construction d’une résidence isolée au 372, rue Doonan.

D’exiger un dépôt de garantie de 500 \$ pour s’assurer que les limites du déboisement soient respectées et que les travaux d’aménagement paysager soient complétés à l’échéance du permis.

D’exiger qu’un plan d’aménagement de l’allée d’accès incluant ses murs de soutènement, préparé par un ingénieur compétent en la matière, soit déposé à la demande de permis.

De rappeler aux requérants que le permis de construction ne pourra être émis avant que l’échange de terrain avec la ville soit réalisé et qu’ils deviennent officiellement propriétaires du lot 4 065 131.

ADOPTÉE

2016-12-779

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE LOTISSEMENT
ET DE PROLONGEMENT DE LA RUE DES FRÊNES
(DOSSIER 2016-30149)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’approuver, conformément au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*, le document de présentation pour la demande de PIIA daté de novembre 2016 préparé par Les Consultants S.M. inc. et le plan de lotissement proposé daté du 12 décembre 2016 préparé par Les Consultants S.M. Inc., permettant le projet de lotissement et de prolongement de la rue des Frênes.

D’aviser le requérant que cette résolution vise à reconnaître la possibilité d’ouvrir une rue à l’extérieur du futur périmètre d’urbanisation, mais que cette résolution ne représente pas le droit d’ouvrir la rue ou d’obtenir un permis de lotissement puisque la signature d’un protocole d’entente en vertu du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux 1013-2014* est l’approbation unique et réelle par le Conseil d’un prolongement de rue ou d’infrastructures municipales sur le territoire de Bromont;

D'aviser le requérant que le futur protocole d'entente devra prévoir les modalités de protection des milieux naturels, incluant l'obtention de toutes les autorisations requises par les ministères concernés.

ADOPTÉE

2016-12-780

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – SUIVI DU PROJET
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ VERT FORÊT, CHEMIN DE GASPÉ
(DOSSIER 2015-30112)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, l'étude de stabilité préparée par Labo SM Inc. datée du 30 novembre 2016, les plans et profils de l'accès, le plan de drainage préliminaire et les coupes types préparées par Les Consultants S.M. Inc. reçus le 8 décembre 2016 et le plan intitulé « Zone avec murets et boulders » préparés par Les Consultants S.M. Inc. daté du 8 décembre 2016 permettant ainsi le prolongement de l'allée d'accès du projet résidentiel intégré Vert Forêt;

D'exiger que l'allée d'accès soit pavée afin de stabiliser le gravier qui risque de s'éroder compte tenu des pentes longitudinales;

D'exiger que les murs de soutènement de plus de 1,5 m de hauteur soient conçus par un ingénieur spécialisé dans le domaine et que la construction de ces ouvrages soit surveillée pour toute la durée des travaux;

D'exiger que ces conditions techniques au prolongement du chemin d'accès soient intégrées à l'entente-cadre prévue à la résolution 2016-04-226, laquelle résolution reste valide pour le projet puisque l'approbation actuelle ne vise que les chemins d'accès privés communs et le concept général de développement pour le site sous forme de pochettes de développement.

ADOPTÉE

2016-12-781

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – INSTALLATION D'UNE
ENSEIGNE AU 80, BOULEVARD DE L'AÉROPORT
(DOSSIER 2016-30151)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, le projet d'enseigne daté du 4 octobre 2016 préparé par la compagnie Publiforme permettant ainsi l'installation d'une enseigne sur le bâtiment.

ADOPTÉE

2016-12-782

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – PROJET DE
CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (ATELIER)
AU 910, RUE SHEFFORD – GROUPE LOYER AVOCATS
(DOSSIER 2016-30145)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*, le plan d’implantation daté du 28 novembre 2016 et préparé par Denis Juair, arpenteur-géomètre et le plan de construction daté du 8 novembre 2016 préparé par Atelier A. Bellavance Inc., permettant la construction d’un bâtiment accessoire (atelier) au 910, rue Shefford conditionnellement au respect des recommandations de la firme Patri-Arch suivantes :

- Les fenêtres du bâtiment accessoires doivent être blanches pour mieux s’intégrer au bâtiment principal;
- L’avant-toit et la porte d’entrée principale du bâtiment accessoire doivent être de couleur noire afin de mieux s’intégrer au bâtiment principal.

ADOPTÉE

2016-12-783

**PROMESSE D’ACHAT POUR UNE PARCELLE DE TERRAIN
DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU CIEL**

ATTENDU QUE la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l’Est (RARCE) a signé une promesse d’achat pour l’acquisition d’une partie de la propriété appartenant à IBM Canada limitée, cette acquisition étant située dans le prolongement de la rue du Ciel;

ATTENDU QUE la promesse d’achat liant la RARCE et IBM Canada Limitée contenait des conditions relativement au financement de cette acquisition;

ATTENDU QUE la RARCE n’a pas pu remplir la condition prévue à l’article 2.1 de la promesse d’achat dû au refus de la Ville de Granby d’autoriser le règlement d’emprunt;

ATTENDU QUE la RARCE ne croit pas être en mesure d’obtenir la totalité du financement nécessaire à l’acquisition projetée d’ici la date dans la promesse d’achat, soit le 31 décembre 2016;

ATTENDU la volonté de la société IBM de régler ce dossier en 2016;

ATTENDU l’ouverture de la société IBM à transiger avec la Ville de Bromont aux mêmes conditions que celles établies par la promesse d’achat de la RARCE;

ATTENDU la volonté de la RARCE et de la Ville de Bromont de s’assurer de la disponibilité de cette parcelle de terrain pour le développement à long terme de l’aéroport;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la promesse d'achat liant la RARCE et IBM Canada Limitée et d'une nouvelle promesse d'achat à être proposée par la Ville à IBM Canada Limitée;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'achat du terrain projeté à la promesse d'achat;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De soumettre une promesse d'achat à IBM Canada limitée pour l'acquisition une partie du lot numéro 5 441 502, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, d'une superficie approximative de 113 429,1 mètres carrés, tel que décrite dans le plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre, le 21 novembre 2016 et portant sa minute 1800.

Que l'acquisition de cette parcelle de terrain par la Ville de Bromont soit assujettie à une clause contenue à même l'acte de vente afin d'accorder en faveur de la RARCE un droit de premier refus.

Que la Ville s'engage également à inclure une clause à l'acte de vente prévoyant que celle-ci sera tenue d'accepter une offre d'achat de la part de la RARCE suivant l'acquisition du terrain, à un prix équivalent au prix mentionné à l'article 2.1 et 2.2 de la promesse d'achat, le tout indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

D'autoriser le directeur général à signer la promesse d'achat proposée pour et au nom de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur général à faire le nécessaire et toutes les démarches nécessaires pour la conclusion de la promesse d'achat.

ADOPTÉE

2016-12-784

**NOMINATION DE MADAME CHRISTINE ROSSIGNOL AU
POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU QUE le poste d'agente de développement culturel et vie communautaire permanente à temps complet est vacant;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste, conformément à l'article 16 de la convention collective, qu'une salariée répondant aux exigences a posé sa candidature et qu'elle a passé une entrevue;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Christine Rossignol au poste d'agente de développement culturel et vie communautaire, poste permanent à temps complet et ce, à partir du 20 décembre 2016, à la classe 11, en conformité avec l'article 16.01 e) de la convention collective en vigueur. Madame Rossignol a droit à une période de familiarisation de soixante (60) jours de travail.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Félicitations et remerciements à la Ville de Bromont pour l'acquisition du terrain d'IBM en support à la RARCE pour le développement de l'aéroport;
- Remerciements pour l'acceptation du projet Vert Forêt et remerciements aux membres du conseil pour leur bon travail tout au long de l'année;
- Questionnement quant à l'accroissement des dépenses de la Ville dans le budget 2017 par rapport au taux d'inflation.

2016-12-785

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h30.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE